

de deux victimes de la tempête et de l'inondation.

Dans un travail de Notre-Dame de Ceuilly, village sis dans le canton de Ceuilly-la-Salle, c'est celui d'une septuagénaire, Mlle Joséphine Lecœur, préservée à l'eau avec son parapluie par un violent coup de vent.

Sur la route de Saint-Jean-de-Daye, au lieu dit de la Touperie, la victime est un homme dans la force de l'âge, M. Alexandre Roubaix, représentant en café à Carantun. Le malheureux passait sa voiturette, que l'on a retrouvée avec son chien perché de son cadavre, le long de la route dont le fossé était rempli d'eau par les inondations; il y fit une chute, précipité littéralement par un coup de vent, tomba au fond, et la force de remonter auprès de sa voiture, mais y succomba presque aussitôt, en proie à un œdème pulmonaire foudroyant.

Un corps a été découvert à la hauteur des bords d'une automobile conduite par son propriétaire, M. Duhamel teneur à Saint-Fromond.

UN SYNDICAT DES SINISTRÉS A CAEN Caen 7 janvier. — Les victimes des inondations de Caen ont constitué hier soir un syndicat de défense des intérêts des sinistrés.

DANS LA RÉGION

DANS LES FLANDRES LA DÉCRUE S'ACCENTUE

L'amélioration très sensible que nous signalons depuis quelques jours, continue et chaque jour amène une nouvelle baisse des eaux.

A Armentières, le niveau de la Lys a baissé de plus de 20 centimètres, ce qui a permis à de nombreuses usines, notamment celles de Charret, Dubois, Deloitte, Lescoeur et Breuvart, de tourner à nouveau.

On ne compte plus que 106 chômageurs dans l'île de l'André.

A Estaires, les eaux de la Lys qui avaient envahi les champs et les prés riverains sont rentrées dans leur lit. Les dégâts causés par les inondations affectent principalement les cultures. On ne peut encore les évaluer.

A Merville, grâce à la baisse des eaux, la reprise du travail a pu se faire dans toutes les usines. Les routes sont libres vers les bâteaux du Sart et de la Brienne, ce qui permet aux cultivateurs qui se trouvaient isolés de pouvoir se ravitailler par leurs propres moyens.

A La Gorgue, le tissage Lefranc qui avait été envahi le premier par les eaux, s'est remis en marche jeudi matin.

Ajoutons que la voie ferrée est à présent complètement dégagée. Les dégâts causés par l'eau semblent peu importants.

DANS LA RÉGION DE VALENCIENNES Par suite des pluies abondantes qui sont de nouveau tombées sur la région, la situation ne s'est que peu sensiblement améliorée.

A Thivencelles, les soldats du génie sont parvenus à aveugler les brèches de la digue de l'Hogneau.

La troupe et la douane continuent à assurer la circulation des habitants dans les villages de Thivencelles, Saint-Aybert, Vieux et Maçon, et leur ravitaillement à l'aide de barques.

DANS LA VALLÉE DE LA SAMBRE Les eaux de la Sambre sont toujours d'un niveau élevé à Maubouge. Néanmoins, le travail a repris dans toutes les usines sauf pour 175 ouvriers des usines de Senelle-Maubouge, contraintes au chômage par l'inondation de certains fours.

UNE VICTIME A HAUTMONT Depuis le premier de l'an, on signalait la disparition d'un jeune homme, Gilbert Lantrey, qui était parti ce jour-là à bicyclette rendre visite à son grand-père, qui habite Louvroil.

On vient de découvrir son cadavre dans une pâture, dite « de l'Abbaye ».

On suppose que ce jeune homme, pour mieux juger de l'inondation de la Sambre, se sera hissé sur le mur entourant cette propriété et sera tombé dans l'eau, assez profonde à cet endroit et se sera noyé.

EN BELGIQUE

EN FLANDRE

Le Roi et la Reine des Belges se sont rendus jeudi en Flandre Orientale. Ils ont parcouru un grand nombre de localités sinistrées, notamment Alost, Saint-Gilles, Lokeren, Erkerode, Maerkerke; ils ont distribué des secours et des douceurs aux enfants.

Accompagné de hauts fonctionnaires, le Roi a étudié les travaux de Wateringues, en vue d'éviter le retour des inondations. De nombreux drapeaux flottent partout; la population a fait aux souverains un accueil ému.

LES SECOURS DE LA CROIX-ROUGE La Croix-Rouge avait renouvelé jeudi soir, par trois millions de francs.

DERNIÈRE HEURE

Les Inondations

LA CRUE DE LA SEINE

Le fleuve monte toujours à Melun

Melun, 7 janvier. — La Seine a monté sensiblement cette nuit, dépassant les précédentes. On cotait en effet, ce soir, le pont de fer 4 m. 16. Toutes les propriétés riveraines de l'île commencent à être envahies et l'on craint au cours de cette nuit une nouvelle hausse.

L'inondation s'étend à Combevois

Paris, 7 janvier. — L'inondation s'étend à Combevois; de nouvelles eaux sont envahies par les eaux. A l'heure actuelle, 80 logements sont atteints. Les habitants ont survécu les meubles avec du matériel fourni par la mairie et sont montés aux étages supérieurs ou partis chez des amis. Le ravitaillement de la population sinistrée est assuré par les pompiers et des bateliers.

A l'île Saint-Denis, la famille Fluard comprenant six personnes, a été évacuée et dirigée sur la villa Mécène.

Une note du Ministère des Travaux publics Paris, 7 janvier. — Le Ministère des Travaux publics communique la note suivante: « La Haute-Seine et l'Yonne accablent nos départements. La Seine est étale à Montargis; elle a monté très légèrement à Melun et y atteindra son maximum demain. Le Grand-Morin est en décroissance.

Le Marne a commencé à baisser à Châteauneuf où elle a atteint son maximum à cette échelle à midi à la cote de 4 m. 96.

La Seine à Paris, va continuer à monter demain, pour arriver après-demain aux environs de la cote de 6 m. 10 à 6 m. 20 à l'échelle du pont d'Austerlitz.

A LA CHAMBRE

Six interpellations sont annoncées à la Chambre, qui est convoquée pour mardi prochain. Le Gouvernement a déclaré cependant qu'il n'interviendrait pas en faveur des sinistrés sinon que par voie de secours et non pas par l'allocation d'indemnités.

POUR SAUVER LES ENFANTS

L'œuvre nationale de l'enfance a donné jeudi, mission à ses œuvres locales d'intensifier leur action. Elle a expédié dans les régions sinistrées douze infirmières, ce qui porte à l'heure actuelle l'effectif de celles-ci à trente-deux.

D'autres mesures vont être prises. En outre, l'Association nationale des Combattants du front a lancé un appel à la population pour que tous ceux qui seraient disposés à donner l'hospitalité à des enfants sinistrés, se fassent connaître rapidement, en indiquant leurs préférences. On peut s'adresser soit à la Croix-Rouge, soit à l'Association des Combattants, rue Stéphanie, à Laeken.

LA TERRE TREMBLE PRÈS DE L'AGE Une nouvelle secousse sismique a été ressentie dans la nuit de mercredi à jeudi, aux environs de Liège. Cette secousse a été tellement violente que des portes et des fenêtres se sont brusquement ouvertes et que des statuettes ont été lancées à bas leur socle et brisées.

La secousse ressentie à Gemmenich a été la plus forte ainsi qu'aux environs de Verrières. On a enregistré également la secousse aux environs de Namur, Chenée et à Flaminio.

LA SITUATION JEUDI

Dans tout le bassin de la Meuse et dans celui de la Sambre, la situation est stationnaire et tend cependant à s'améliorer; l'organisation des secours se développe de plus en plus. De nombreuses collaborations arrivent aux villes de Namur, Liège, Dinant, Huy, de tous les autres points du pays.

On signale à Huy, trois cas de scarlatine; de mesures médicales sont prises pour arrêter l'épidémie.

On signale une disparition à Marche-les-Bains: un vieillard âgé de 78 ans, M. Kargès, a disparu de son domicile.

Dans le bassin de l'Escaut, la situation paraît s'aggraver à la suite de la rupture d'une digue à Montagne, l'Escaut a débordé dans le bassin d'Antigny. De nombreux villages sont sous les eaux.

Entre Courtrai et Turnhout, les eaux ont envahi la voie ferrée, interrompant la circulation des trains, qui ne circulent qu'avec une grande lenteur sur une partie de la ligne.

Aux environs de Termonde, la Dendre a débordé, envahissant de nombreuses localités. D' graves dégâts ont été causés aux usines et aux maisons.

A L'ÉTRANGER

EN ANGLETERRE

Les inondations s'étendent de façon inquiétante. La Tamise se trouve maintenant, sur certains points, avoir une largeur de quatre à cinq mille mètres. Dans plusieurs localités de la vallée l'eau est montée jusqu'à près de 2 m. 50 au-dessus du niveau normal.

Des routes nationales se trouvent entièrement recouvertes et, de plus, des ponts de Roumanie forment des îlots souvent inabordable.

EN HOLLANDE

IMMENSES DÉGÂTS

La Haye, 7 janvier. — Dans les provinces hollandaises du Brabant et du Limbourg, les eaux commencent à baisser et l'on espère pouvoir réparer prochainement les digues rompues.

D'importantes quantités de sable et de ciment sont dirigées vers les points où les digues ont été rompues, mais on ne pense pas qu'une situation normale puisse être rétablie avant plusieurs mois.

UNE ÉGLISE VA S'EFFONDRE

La Haye, 7 janvier. — A Balgoy (Brabant septentrional), l'église catholique, qui a servi de refuge aux sinistrés depuis plusieurs jours, menace de s'effondrer. On a dû l'évacuer. Sur les ordres du Gouvernement l'église va être détruite.

Dignes rompus

La Haye, 7 janvier. — Dans le nord de la Hollande, la situation reste critique. Le long de l'Yssel, les digues se sont rompues. La ville de Deventer est partiellement inondée. Les environs de Borelio, qui ont souffert en août dernier d'une tornade, sont actuellement inondés.

EN MER

UNE GOLETTE EN PERDITION L'équipage est sauvé

Bordeaux, 7 janvier. — Mardi, le commandant Gamas, directeur du service de sauvetage, était avisé que la golette « Omega » était en perdition au Sud-Ouest de la Corne, entre les bouées 3 et 5. Ordre fut immédiatement donné au remorqueur « Le-Vent » de tenter le sauvetage de la golette en détresse. Il ne put y réussir.

UN TAMPONNEMENT AU NORD-SUD

Paris, 7 janvier. — Vers dix heures du soir, hier, une rame qui était arrêtée entre les stations du Nord-Sud « Saint-Georges » et « Pigalle », s'est mise soudain à reculer et a tamponné le wagon de tête d'un autre train qui était, lui-même, à l'arrêt à la station « Saint-Georges ».

Dans le choc, 28 voyageurs ont été légèrement blessés; ils ont reçu des soins dans une pharmacie et ont ensuite regagné leur domicile. Un autre voyageur qui était gravement contusionné a été admis à l'hôpital Lariboisière.

Avant le Congrès socialiste Les représentants de la Fédération du Tarn au Congrès socialiste de Paris voteront pour la participation conditionnée

Albi, 7 janvier. — La Fédération socialiste du Tarn a désigné pour le représenter au Congrès national du Parti socialiste à Paris, MM. Paul-Boncour et Mazaire, députés. Elle a décidé de fraterniser avec les fédérations, cinq jeunes communistes d'Issoudun; Comelot Marcel, 25 ans, à trois mois de prison et 500 fr. d'amende; Georges Jules, 22 ans, Juber François, 18 ans, et Magny Georges, 19 ans, à un mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende; Riffort Ernest, 20 ans, soldat du 3^e régiment de chars d'assaut, 300 fr. d'amende. Les quatre premiers faisaient défaut.

LES FUNÉRAILLES DE LA REINE-MÈRE D'ITALIE La souveraine sera inhumée au Panthéon

Rome, 7 janvier. — La dépouille de la reine Marguerite arrivera dimanche prochain à Rome. Elle sera exposée au public dans l'église Sainte-Marie-des-Anges qui, comme on le sait, occupe l'emplacement de l'ancien « Caldarium » des Thermes de Dioclétien et est en grande partie constituée par les murailles mêmes de ce Caldarium, aménagées à l'époque de la Renaissance par Michel-Ange.

Le 15 heures, auront lieu les funérailles solennelles de la première reine d'Italie.

On annonce officiellement que la reine Marguerite sera inhumée au Panthéon (ancien Panthéon d'Agricola), où reposent déjà les corps de son mari Humbert I^{er} et de Victor-Emmanuel II.

Le testament de la reine Rome, 7 janvier. — On ne connaît pas encore avec précision le contenu du testament de la reine Marguerite qui doit être ouvert aujourd'hui. Mais on croit qu'elle léguera à l'Institut, officier de la Légion d'honneur, décédé subitement hier soir dans son appartement, 14, rue Saint-Marc, à l'âge de 81 ans.

Il était né à Montpellier, le 3 juin 1844. Il a fait ses études musicales au Conservatoire national de Musique de Paris, sous la direction de Marquet de Moinville, et en composition, il fut Grand Prix de Rome, en 1860, à l'âge de seize ans. Sa première œuvre est un opéra-télé de « Pessano », de François Coppée. Il fit ensuite représenter avec des succès divers « Diana » (1885). Plusieurs autres opéras, puis « Patrie », en 1886, ont rapidement été joués et ont fait l'objet de succès.

Il fut élu membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1892.

MORT DU COMPOSITEUR PALADILHE Paris, 7 janvier. — On annonce la mort du compositeur de musique Emile Paladilhe, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, décédé subitement hier soir dans son appartement, 14, rue Saint-Marc, à l'âge de 81 ans.

LA RENONCIATION du prince Charles de Roumanie Bucarest, 7 janvier. — Voici le texte de la renonciation du prince Charles: « Je déclare, par la présente, renoncer de façon irrévocable aux droits de prince et au titre de prince de la Constitution et du statut de la famille royale, j'ai fini jusqu'à ce que prince héritier de Roumanie et comme membre de la famille royale. »

« Je renonce en même temps aux droits qui me reviennent par les lois du pays, sur mon fils et sur mes biens. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

UN TAMPONNEMENT AU NORD-SUD

Paris, 7 janvier. — Vers dix heures du soir, hier, une rame qui était arrêtée entre les stations du Nord-Sud « Saint-Georges » et « Pigalle », s'est mise soudain à reculer et a tamponné le wagon de tête d'un autre train qui était, lui-même, à l'arrêt à la station « Saint-Georges ».

Dans le choc, 28 voyageurs ont été légèrement blessés; ils ont reçu des soins dans une pharmacie et ont ensuite regagné leur domicile. Un autre voyageur qui était gravement contusionné a été admis à l'hôpital Lariboisière.

Avant le Congrès socialiste Les représentants de la Fédération du Tarn au Congrès socialiste de Paris voteront pour la participation conditionnée

Albi, 7 janvier. — La Fédération socialiste du Tarn a désigné pour le représenter au Congrès national du Parti socialiste à Paris, MM. Paul-Boncour et Mazaire, députés. Elle a décidé de fraterniser avec les fédérations, cinq jeunes communistes d'Issoudun; Comelot Marcel, 25 ans, à trois mois de prison et 500 fr. d'amende; Georges Jules, 22 ans, Juber François, 18 ans, et Magny Georges, 19 ans, à un mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende; Riffort Ernest, 20 ans, soldat du 3^e régiment de chars d'assaut, 300 fr. d'amende. Les quatre premiers faisaient défaut.

LES FUNÉRAILLES DE LA REINE-MÈRE D'ITALIE La souveraine sera inhumée au Panthéon

Rome, 7 janvier. — La dépouille de la reine Marguerite arrivera dimanche prochain à Rome. Elle sera exposée au public dans l'église Sainte-Marie-des-Anges qui, comme on le sait, occupe l'emplacement de l'ancien « Caldarium » des Thermes de Dioclétien et est en grande partie constituée par les murailles mêmes de ce Caldarium, aménagées à l'époque de la Renaissance par Michel-Ange.

Le 15 heures, auront lieu les funérailles solennelles de la première reine d'Italie.

On annonce officiellement que la reine Marguerite sera inhumée au Panthéon (ancien Panthéon d'Agricola), où reposent déjà les corps de son mari Humbert I^{er} et de Victor-Emmanuel II.

Le testament de la reine Rome, 7 janvier. — On ne connaît pas encore avec précision le contenu du testament de la reine Marguerite qui doit être ouvert aujourd'hui. Mais on croit qu'elle léguera à l'Institut, officier de la Légion d'honneur, décédé subitement hier soir dans son appartement, 14, rue Saint-Marc, à l'âge de 81 ans.

Il était né à Montpellier, le 3 juin 1844. Il a fait ses études musicales au Conservatoire national de Musique de Paris, sous la direction de Marquet de Moinville, et en composition, il fut Grand Prix de Rome, en 1860, à l'âge de seize ans. Sa première œuvre est un opéra-télé de « Pessano », de François Coppée. Il fit ensuite représenter avec des succès divers « Diana » (1885). Plusieurs autres opéras, puis « Patrie », en 1886, ont rapidement été joués et ont fait l'objet de succès.

Il fut élu membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1892.

MORT DU COMPOSITEUR PALADILHE Paris, 7 janvier. — On annonce la mort du compositeur de musique Emile Paladilhe, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, décédé subitement hier soir dans son appartement, 14, rue Saint-Marc, à l'âge de 81 ans.

LA RENONCIATION du prince Charles de Roumanie Bucarest, 7 janvier. — Voici le texte de la renonciation du prince Charles: « Je déclare, par la présente, renoncer de façon irrévocable aux droits de prince et au titre de prince de la Constitution et du statut de la famille royale, j'ai fini jusqu'à ce que prince héritier de Roumanie et comme membre de la famille royale. »

« Je renonce en même temps aux droits qui me reviennent par les lois du pays, sur mon fils et sur mes biens. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

« Je déclare, en outre, que j'ai renoncé à toute prétention sur les droits de prince et au titre de prince héritier de Roumanie, et que j'ai renoncé à tout droit de succession sur les biens de la famille royale, et à tout droit de succession sur les biens de la famille royale. »

LA GUERRE CIVILE EN CHINE

On Pei Fou rentre en scène Londres, 7 janvier. — On mande de Tokio à l'Agence Reuters: « Au ministère des Affaires étrangères, on pense que On Pei Fou profitera de l'absence de Feng Yu Siang, pour rentrer en scène. Le Gouvernement japonais croit que des nouveaux développements de la situation en Chine ne sont pas impossibles. En conséquence il surveille étroitement les événements. »

Les secours aux victimes de la fusillade du 30 mai Shanghai, 7 janvier. — Agissant d'après les instructions du Gouvernement de Pékin, qui estime la somme insuffisante, le commissaire chinois des affaires étrangères à Shanghai a renvoyé au Conseil municipal de cette ville le chèque de 75.000 dollars que celui-ci lui avait récemment fait parvenir, en le priant d'en répartir le montant parmi les familles des victimes de la fusillade du 30 mai dernier.

Tchang-Tso-Lin résignerait ses fonctions de gouverneur de la Mandchourie Tchéou, 7 janvier. — Les journaux de Moukden annoncent que Tchang-Tso-Lin se prépare à résigner ses fonctions de gouverneur militaire de Mandchourie. Dans les milieux officiels japonais, on pense que cette nouvelle est vraisemblable. Grande demande que les chefs chinois ont consenti à Tchang-Tso-Lin de démissionner, quoique celui-ci ne soit pas détesté, de le faire.

Le Gouverneur japonais apprend que On-Pei-Fou a envoyé récemment une circulaire secrète à tous les gouvernements militaires et civils, leur demandant d'appuyer un régime démocratique constitutionnel, en cessant de gouverner militairement.

Une forte hausse à la Bourse de Berlin Berlin, 7 janvier. — Une forte hausse, aboutissant à six pour cent s'est produite aujourd'hui à la Bourse de Berlin, à la suite d'informations de New-York sur la constitution d'un Consortium Germano-Américain pour l'achat de titres sur le marché américain dans le but d'en soutenir le cours, de faciliter les crédits à l'industrie allemande.

DES PERSONNES PROJÉTANT D'EXTERMINER UNE TRIBU D'INDIENS SONT ARRÊTÉS AUX ÉTATS-UNIS New